



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 AVRIL 2017

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour d'avril, de l'an deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Mariette	Savard	Conseillère	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

17-04-037 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017 17-04-038

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

17-04-039 SHOW DE LA MOTTE - APPUI FINANCIER

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l'organisation du «Show de La Motte - Parlure et ritournelle » qui aura lieu le 29 avril prochain, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.





INFORMATIONS AVEC DÉCISION

FONDATION CANADIENNE DU REIN

Le Conseil prend connaissance de la demande de la Fondation canadienne du rein. Nous ne pouvons donner suite, car la demande ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes en vigueur.

17-04-040 DEMANDES DU CLUB QUAD D'AMOS

ATTENDU QUE le Club Quad d'Amos désire faire deux activités pendant l'été 2017;

ATTENDU QUE les deux activités traverseront le territoire de La Motte;

ATTENDU QUE le tracée des deux activités proposées par le Club Quad d'Amos emprunte le chemin Preissac (chemin municipal) et la route du Nickel (chemin accès aux ressources);

ATTENDU QUE cette demande concerne l'année 2017 seulement;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le Club Quad d'Amos ainsi que ses membres à emprunter le chemin Preissac et la route du Nickel pour les activités qui auront lieu le 5 et le 26 août prochain.

ADOPTÉE

17-04-041 **JOURNÉE PARTAGE ESPOIR DE L'ACCUEIL D'AMOS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser madame France Rheault a participer à la journée partage espoir de l'accueil d'Amos qui aura lieu le 9 mai prochain et d'être accompagné de trois bénévoles qui œuvre au sein des denrées et des dîners de l'école, au coût de quarante-huit dollars (48 \$).

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe qu'il y a eu le lancement des appels de projets dans le cadre de la politique culturelle ainsi que les projets structurants en vue d'améliorer la qualité de vie.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de mars 2017.

VOIRIE

17-04-042 RÉSERVE DE CONCASSÉ - OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à cinq entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour une réserve de concassé de type MG-20 totalisant $10\,000/\mathrm{Tm}$;



ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumiss	ionnaires		Date		Prix
Société d'entre	prises générales	06-04-2017		4,89 \$/Tm	
Pajula	-				
Excavation Val-	-d'Or	06-04-2017		4,99 \$/Tm	
Galarneau	Entrepreneur	06-04-2017		3,85 \$/Tm	
général inc.	_				

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'attribuer le contrat de concassé tel que décrit dans le devis à Galarneau Entrepreneur général Inc. pour 10 000/Tm à 3,85 \$/Tm.

ADOPTÉE

17-04-043 APPEL D'OFFRES POUR MACHINERIE LOURDE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour machinerie lourde.

ADOPTÉE

17-04-044 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM)

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement domiciliaire a commencé en 2016 à proximité du chemin de la Pointe-aux-Goélands ;

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau chemin se poursuivra cette année et que cela amènera une charge supplémentaire au chemin de la Pointe-aux-Goélands;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Pointe-aux-Goélands a besoin de réparation avant le début des travaux de construction du nouveau chemin ;

CONSIDÉRANT QUE du rechargement en gravier brut est nécessaire pour une quantité de 2 693 tonnes et en concassé pour une quantité de 1 836 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE du drainage est nécessaire sur 1,7 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à cinquante-quatre mille cinq cent soixante-dix dollars (54 570 \$);

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'acheminer à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du Réseau routier municipal, pour un montant de quarante mille dollars (40 000 \$).

ADOPTÉE





URBANISME

17-04-045

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 AFIN D'INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA ZONE VD-3 #212

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement de modification # 212;

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 8 mai 2017, à 18 h 30, au bureau municipal situé au 349, chemin St-Luc à La Motte.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 AFIN D'INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA ZONE VD-3 #212

Le conseiller, monsieur Marcel Bourassa, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du Règlement modifiant le règlement de zonage # 195 afin d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-3 # 212.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet, suite à l'émission d'un avis de conformité de la part de la MRC d'Abitibi.

17-04-046

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR # 214

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement de modification # 214;

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 8 mai 2017, à 18 h 30, au bureau municipal situé au 349, chemin St-Luc à La Motte.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR # 214

Le conseiller, monsieur Marcel Masse, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du Règlement modifiant le règlement de zonage # 195 en concordance aux modifications du SADR # 214.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet, suite à l'émission d'un avis de conformité de la part de la MRC d'Abitibi.

17-04-047

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 196 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR # 215

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement de modification # 215;

Initiales



Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 8 mai 2017, à 18 h 30, au bureau municipal situé au 349, chemin St-Luc à La Motte.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 196 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR # 215

Le conseiller, monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du Règlement modifiant le règlement de lotissement # 96 en concordance aux modifications du SADR # 215.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet, suite à l'émission d'un avis de conformité de la part de la MRC d'Abitibi.

17-04-048 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 216 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195

IL EST PROPOSÉ par MADAME Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement # 216 modifiant divers articles du règlement de zonage # 195;

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 8 mai 2017, à 18 h 30, au bureau municipal situé au 349, chemin St-Luc à La Motte.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 216 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195

La conseillère, madame Mariette Savard, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du Règlement # 216 modifiant divers articles du règlement de zonage # 195.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet, suite à l'émission d'un avis de conformité de la part de la MRC d'Abitibi.

17-04-049 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 194 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR # 217

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement de modification # 217;

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 8 mai 2017, à 18 h 30, au bureau municipal situé au 349, chemin St-Luc à La Motte.

ADOPTÉE



AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 194 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR # 217

Le conseiller, monsieur Réjean Richard, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du Règlement modifiant le plan d'urbanisme # 194 en concordance aux modifications du SADR # 217.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet, suite à l'émission d'un avis de conformité de la part de la MRC d'Abitibi.

PROTECTION INCENDIE

17-04-050 PÉRIODE DE PROBATION POMPIER VOLONTAIRE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de prendre à d'essai pour une période de trois mois messieurs Jasmin Trudel et Maxime Chabot à titre de pompier volontaire, selon la politique salariale en vigueur et se rétroactif au 1^{er} février 2017. Un rapport d'étape sera nécessaire avant l'embauche définitive.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2017.

17-04-051 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, que les comptes du mois de mars 2017 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-deux mille huit cent vingt et un dollars et trois sous. (42 821,03 \$)

Bell Mobilité	211,63 \$
Bergeron et fille	-11,48 \$
Boivin et Gauvin	158,66 \$
Boutique du bureau Gyva	204,70 \$
Castonguay, Luc	96,36\$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
CSST	114,04 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	125,00 \$
Desjardins sécurité financière	1 594,60 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	6 752,30 \$
Envirobi	1 083,53 \$
Fédération Québécoise des municipalités	15,97 \$
Ferme Lait Cyr	93,12 \$
Hydraulique CL	1 262,43 \$
Hydro-Québec	2 325,34 \$
La Table de concertation de La Motte	100,00 \$
Lefebvre Jocelyne	157,99 \$
Location Lauzon Amos	71,05 \$
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue	90,00\$
M & M Nord-Ouest	84,94 \$



Master Card	10,52 \$
Ministre des Finances	2,07 \$
Ministre du Revenu	4 517,73 \$
Municipalité de La Corne	9,00\$
Municipalité de Rivière-Héva	1 675,65 \$
Papeterie Commerciale	91,76\$
Pharmacie Jean Coutu	-3,00 \$
Postes Canada	29,63 \$
Receveur général du Canada	1 731,78 \$
Rôle de paie	12 882,58 \$
Sanimos	419,66\$
Télébec	235,86 \$
Télédistribution Amos	80,43 \$
UAP	351,92 \$
Ville d'Amos	3 685,94 \$
Vitrerie Commercial DB	2 459,32 \$

Total: 42 821,03 \$

ADOPTÉE

17-04-052 ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS - PAVILLON LA MOTTE

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'Habitation d'Amos en date du 31 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'un montant de mille cent trente-deux dollars et cinquante-trois sous (1132,53 \$) afin de défrayer les dépassements de coûts pour l'année 2016.

ADOPTÉE

Monsieur Réjean Richard se retire, il est 20 h 35.

17-04-053 DEMANDE DE LOTISSEMENT LOT RÉNOVÉ 4 593 225 - CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le terrain matricule 4 593 225 est en zone agricole avec une partie en zone blanche (villégiature);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Richard vend sa résidence située en zone blanche;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir un nouveau cadastre d'établi afin de détacher une partie du terrain 4 593 225 ;

CONSIDÉRANT QUE le puits desservant la résidence est situé sur la parcelle de terrain situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée par la demande est située entre deux ilots déstructurés (article 59);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'annexion sur un même cadastre les deux terrains pour protéger la source en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'annexion est conforme au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est contigu à un milieu de villégiature ou l'on retrouve d'autres usages résidentiels;

Initiales



CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucunes contraintes supplémentaires sur la zone agricole;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'appuyer la demande de monsieur Réjean Richard pour l'utilisation non agricole d'une partie du lot rénové 4 593 225.

ADOPTÉE

Monsieur Réjean Richard revient, il est 20 h 41.

17-04-054 AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA CONCERTATION ET LA FORMATION DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX POUR 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard, d'autoriser madame Rachel Cossette à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte, l'aide financière pour favorises la concertation et la formation des agents de développement locaux pour 2017 de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

17-04-055 PROJET STRUCTURANT EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI - «L'ABRI MULTIFONCTIONNEL»

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appuie le projet d'abri multifonctionnel, présenté par la Table de concertation de La Motte au Projet structurant en vue d'améliorer la qualité de vie de la population résident sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

17-04-056 DIRECTEURS GÉNÉRAUX LOCAUX ET DE MRC: RÔLE ET COLLABORATIONS - INSCRIPTION

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de madame Rachel Cossette, directrice générale pour l'atelier de perfectionnement intitulé : « Directeurs généraux locaux et de MRC : Rôle et collaborations » qui aura lieu le 10 mai prochain à Rouyn-Noranda.

ADOPTÉE

17-04-057 INSCRIPTION AU CONGRÈS 2017 DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse, et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès provincial de l'ADMQ qui se déroulera à Québec les 14, 15 et 16 juin 2017, ainsi que les frais reliés au transport, à l'hébergement et aux repas.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.



CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse

17-04-058 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

et unanimement résolu, que LA SEANCE SOIT LEV	/EE.
Il est 20 h 59.	
ADOPTÉE	
Directrice générale et Secrétaire-trésorière	Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

 17-04-039
 17-04-041
 17-04-051

 17-04-052
 17-04-056
 17-04-057

Signé ce douzième jour d'avril de l'an deux mille dix-sept